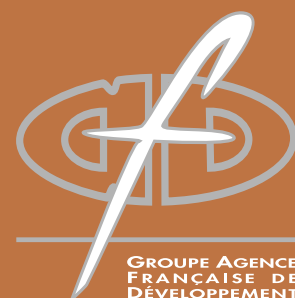


# L'AFD ET LE SÉNÉGAL

Une coopération  
de longue date



# L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT AU SÉNÉGAL



Le Sénégal enregistre depuis 1994 de bons résultats économiques et financiers, illustrés par une croissance réelle du PIB proche de 5 %, atteinte quasiment chaque année à l'exception de 2002. L'investissement public y est dynamique, ainsi que le secteur tertiaire et le BTP, qui bénéficie notamment des transferts des migrants. La confirmation de ces bons résultats nécessite cependant la poursuite des réformes sectorielles engagées et un accroissement du taux d'investissement national.

Les annulations de dette consenties au Sénégal dans le cadre des initiatives PPTE (pour 488 M\$ en valeur actuelle nette) et du sommet du G8 de Gleneagles en 2005 (pour un milliard de dollars en valeur actuelle nette), permettront d'abaisser le ratio d'endettement du pays de 46 % à 12 % du PIB.

Le pays devrait donc bénéficier de moyens additionnels pour encourager la croissance économique et lutter contre la pauvreté.

Néanmoins, le Sénégal reste confronté à de très nombreux défis, attestés par son classement dans l'indicateur de développement humain publié par le PNUD, où il n'apparaît qu'au 157<sup>e</sup> rang sur 177 pays classés.

## L'AFD AU SÉNÉGAL : UNE IMPLANTATION DE LONGUE DATE

Le groupe AFD intervient au Sénégal depuis l'indépendance du pays. L'AFD s'appuie sur une agence régionale à Dakar, qui instruit et supervise les projets financés par le groupe au Sénégal, grâce à une équipe de 17 personnes, dont 7 cadres français.

## APPUI AU LANCERMENT DU PROGRAMME NATIONAL DE MISE À NIVEAU DES ENTREPRISES AU SÉNÉGAL

Le principe de la mise à niveau est de permettre aux entreprises sénégalaises d'effectuer les gains de compétitivité et les choix stratégiques nécessaires pour affronter, dans les meilleures conditions, la concurrence étrangère sur le marché local et tirer profit des opportunités d'exportation qu'offrent l'UEMOA et les marchés internationaux. Il est bâti sur le constat que les gains les plus importants et les plus immédiats de compétitivité de l'économie sénégalaise sont à rechercher en interne dans les entreprises.

L'ambition du gouvernement et du secteur privé est de permettre la mise à niveau à moyen terme de l'ensemble de ses entreprises industrielles et de services. La première étape est centrée sur le tissu d'entreprises formelles les plus structurées. Elle a trois objectifs spécifiques :

- aider à la mise en place d'un dispositif national de mise à niveau et l'accompagner sur une période test de 4 ans,
- apporter les financements nécessaires à la mise à niveau d'une soixantaine d'entreprises permettant, outre un impact économique, un effet de démonstration,
- appuyer la pérennisation du dispositif de mise à niveau aux plans juridique, technique et, surtout, financier, en aidant à canaliser les moyens internes du Sénégal mais également des moyens complémentaires susceptibles d'être apportés, notamment par les partenaires au développement et l'UEMOA.





## Appui à la réforme de la formation professionnelle

- Le premier Partenariat pour l'Apprentissage et l'Ouverture du système de formation professionnelle vise notamment le secteur de l'éducation non formelle, par la structuration de l'apprentissage, et l'ouverture des établissements d'enseignement technique sur le milieu professionnel.
- Le second projet, qui s'adresse au secteur formel de l'économie, complète les appuis financés par l'AFD dans le cadre de la mise à niveau des entreprises. Il s'agit du Programme de renforcement de la qualification des ressources humaines par la formation professionnelle. Son objectif est d'appuyer la mise en place d'un dispositif de formation professionnelle, initiale et continue, dans des secteurs d'activité répondant à des enjeux prioritaires de compétitivité de l'économie sénégalaise. Il repose sur un partenariat public - privé structuré entre les entreprises et l'administration pour la conception, la réalisation et la gestion des centres de formation. Le projet comprend trois principaux volets :

Depuis 1996, les financements du groupe AFD au Sénégal se sont portés principalement vers les secteurs agricole et minier, les infrastructures et l'éducation au sens large. Depuis trois ans, ces interventions se sont recentrées sur le secteur productif, les infrastructures et l'éducation

Du côté des instruments, l'AFD déploie au Sénégal une large gamme de produits financiers, allant des subventions-projets aux subventions d'ajustement structurel. Les entreprises publiques et privées peuvent emprunter en devises à des conditions plus ou moins concessionnelles, en fonction du degré de rentabilité des opérations financées, du risque propre à la contrepartie et de la sensibilité sociale et environnementale du projet. Le groupe AFD propose également des mécanismes de garantie innovants.

Sur dix ans (1996-2005), la moyenne annuelle des engagements du groupe AFD au Sénégal, hors bénéficiaires multilatéraux basés au Sénégal, se situe à 23,4 M€, ou 18,7 M€ en excluant les opérations d'ampleur exceptionnelle en direction d'acteurs non étatiques (ICS en 1998, SONATEL en 1999 et SONES en 2002).

## LES AXES D'INTERVENTION DU GROUPE AFD POUR LES ANNÉES À VENIR

En conformité avec les orientations du prochain Document Cadre de Partenariat, négocié entre le gouvernement sénégalais et l'Ambassade de France, l'AFD concentrera dans les années qui viennent ses interventions au Sénégal sur trois secteurs prioritaires.

### ■ 1<sup>er</sup> axe : l'amélioration de la compétitivité des entreprises (secteur productif)

Le groupe concentrera son action sur un **programme global d'amélioration de la compétitivité des entreprises (le PARCES)** qui recouvre les aspects suivants :

**1) La mise à niveau des entreprises :** (voir encadré) la mise en œuvre du concours de 11,9 M€ accordé en juin 2003 se poursuivra, mais l'AFD pourrait, au-delà, ouvrir ses interventions à la mise à niveau environnementale des entreprises, notamment celles installées dans la baie de Hann.

**2) La formation professionnelle :** deux projets complémentaires (12,75 M€) sont en place en faveur du secteur (voir encadré) et complètent l'abondement récent du FONDEF réalisé par la France.

**3) La diversification des systèmes financiers locaux** en réponse aux besoins de financement des TPE et des PME, mais aussi pour répondre aux besoins des migrants (voir encadré).

**4) La promotion de partenariats public/privé,** notamment pour les entreprises structurantes qui fournissent les services économiques collectifs indispensables au développement du pays et de la sous-région et à la compétitivité des entreprises sénégalaises : services énergétiques, de transport et d'eau potable. Une attention particulière sera également apportée à la SODEFITEX et à la SONACOS, qui viennent d'être privatisées, mais aussi, plus largement, aux autres entreprises agro-industrielles, en vue de participer, de manière adaptée, au financement de leur plan d'affaires et de leur rôle dans la modernisation de l'agriculture sénégalaise dans le cadre d'un développement durable et de leur responsabilité sociale et environnementale.



- la mise en place d'un cadre partenarial contractualisé pour l'instruction, la réalisation et la gestion de centres sectoriels de formation professionnelle à créer (ou à restructurer), permettant un rapprochement entre les pouvoirs publics et le secteur privé et un pilotage conjoint de la réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle engagée par les autorités sénégalaises ;
- la création, selon cette démarche, de deux centres sectoriels de formation professionnelle portés chacun par un secteur de production, articulant les contenus et les cursus de formation professionnelle avec le marché du travail (pilotage par la demande) et intégrant la rénovation des méthodes pédagogiques (construction des programmes de formation selon l'approche par les compétences, diffusion sur le mode de l'alternance ou de l'apprentissage). Les niveaux visés sont ceux de la maîtrise intermédiaire (ouvrier qualifié, technicien...);
- la mise en place d'une gestion autonome des deux centres et leur pilotage par les résultats.

## ■ 2<sup>e</sup> axe : soutenir l'aménagement du territoire par le financement d'infrastructures et un appui aux collectivités locales.

### En poursuivant le renforcement des services collectifs en appui aux collectivités locales :

**En milieu urbain**, et plus particulièrement dans l'agglomération de Dakar, l'amélioration des services collectifs de base, en appui aux collectivités décentralisées, restera la priorité. L'AFD poursuivra son intervention, en collaboration avec la Banque mondiale, pour favoriser le renforcement des capacités financières et techniques des collectivités locales ; elle s'intéressera plus particulièrement à l'agglomération de Dakar pour la mise à niveau des services collectifs de base, notamment intercommunaux. L'AFD financera aussi une large partie de la réhabilitation du pont Faidherbe à Saint-Louis.

**En milieu rural** : le Sénégal étant assez avancé en matière de décentralisation, l'AFD privilégiera l'appui aux collectivités locales à travers la mise en œuvre du Projet ADDEL afin de nourrir les réflexions sur la politique de développement local décentralisé, en lien avec les autres bailleurs de fonds.

**En soutenant la promotion des responsabilités en matière de développement local et productif des communautés rurales**, à travers un appui aux communautés rurales du delta du Fleuve Sénégal, qui privilégiera la dimension foncière.



## DAKAR :

### *soutien au Programme de renforcement et d'équipement des collectivités locales (PRECOL)*

La politique de décentralisation, mise en place en 1996 avec le soutien des bailleurs de fonds internationaux, a connu un succès important, qui se manifeste notamment à travers la réussite du Programme d'appui aux communes. Celle-ci a incité les autorités sénégalaises à lancer un Programme de renforcement et d'équipement des collectivités locales (PRECOL), aux ambitions revues à la hausse : des contrats d'agglomération seront ainsi signés à Dakar pour permettre le financement d'investissements structurants ; le système de financement des investissements locaux sera complété par un mode de financement vertueux alliant subvention, autofinancement et emprunt.

L'AFD contribuera au PRECOL par une subvention de 15 M€, complétant un financement de la Banque mondiale de 60 M€. L'AFD ciblera son intervention sur les communes et communautés de l'agglomération de Dakar, les secondes bénéficiant d'une assistance technique destinée à renforcer leurs capacités.

La subvention de l'AFD permettra plus spécifiquement le financement :

- de voiries inter-quartiers, les déplacements constituant un des enjeux-clefs du développement de l'agglomération ;
- de projets de protection de l'environnement, en particulier la préservation et la mise en valeur des niayes ;
- du drainage et de la restructuration de quartiers inondables.





## MICROFINANCE : DES GARANTIES D'EMPRUNT BANCAIRE POUR UN FINANCEMENT PÉRENNE

L'AFD garantira des emprunts bancaires qui seront consentis à la Banque des Institutions Mutualistes d'Afrique de l'Ouest (BIMAO) par des banques commerciales de la région, pour un montant maximum garanti de 12 M€ sur 5 ans. La BIMAO pourra ainsi accorder davantage de crédits à moyen terme aux institutions de microfinance membres de la Confédération des Caisses Mutualistes d'Afrique de l'Ouest (CCMAO), en particulier le Crédit Mutuel du Sénégal. Un prêt de 1,5 M€ a également été accordé à la BIMAO afin d'augmenter ses quasi-fonds propres. La CCMAO bénéficiera quant à elle d'une subvention de 1,5 M€ pour développer une offre de services financiers adaptés à la clientèle des migrants, en partenariat avec le Crédit Mutuel du Sénégal et Jémini, deux réseaux de caisses mutualistes sénégalais et maliens. Cette subvention permettra à ces deux réseaux d'intensifier leur présence dans les régions d'émigration et de proposer une offre complète de prestations financières aux migrants, intégrant crédits et autres opérations bancaires, tels que les transferts. Enfin, La Société d'Ingénierie Informatique des Mutuelles d'Épargne et de Crédit bénéficiera d'un prêt de 500 000€ pour faire évoluer le logiciel de gestion qui équipe huit réseaux mutualistes, dont le Crédit Mutuel du Sénégal et Jémini.

### ■ 3<sup>e</sup> axe : le secteur éducatif

En matière d'éducation de base, l'AFD soutiendra le programme d'éducation dans les banlieues de Dakar (9 M€). Il assure un partenariat étroit entre l'État, les collectivités locales et la société civile, tout en comblant partiellement les besoins en infrastructures scolaires dans ces zones sensibles (construction et équipement de 320 classes et rénovation d'une centaine d'autres). Un nouvel engagement de 12,8 M€ sera apporté, sous forme essentiellement d'aide budgétaire sectorielle en faveur de la seconde phase du Programme Décennal pour l'Éducation et la Formation. Ces interventions complètent les appuis institutionnels prévus dans le cadre du projet d'appui au pilotage du système éducatif, transféré du ministère français des Affaires étrangères.

#### Au-delà de ces 3 axes de concentration,

l'AFD poursuivra un suivi actif du secteur rural et agricole, pour lequel l'AFD souhaite préserver sa capacité d'appréciation. C'est pourquoi la dimension rurale est prise en compte dans les axes de concentration choisis, de la manière suivante :

- I) Un appui aux communautés rurales dans le cadre du programme de développement local (projets ADDEL et vallée du fleuve Sénégal),
- II) La poursuite du « projet d'appui à la compétitivité d'une agriculture compétitive et durable » initié par le ministère français des Affaires étrangères,
- III) Un soutien à la compétitivité des entreprises rurales (par diffusion géographique des programmes de mise à niveau),
- IV) Le financement des grandes filières agro-industrielles,
- V) Une veille active sur le secteur.

L'AFD s'intéressera également à gestion des ressources en eau et à la lutte contre les maladies hydriques dans la vallée du fleuve Sénégal, en soutenant d'éventuels projets dans ce secteur et en maintenant une veille active sur ce secteur, comme sur celui de l'électricité.

Plus généralement, l'AFD continuera d'œuvrer pour le renforcement des capacités d'appropriation de l'aide au Sénégal, par des apports en assistance technique ou en formation. C'est ainsi que le CEFEB (Centre d'études financières, économiques et bancaires) entretient une activité soutenue de formation au Sénégal, renforcée par un accord de partenariat avec le CESAG, ce qui permet de mettre en œuvre, à Dakar, des programmes communs de formation mobilisant les compétences disponibles chez l'un ou l'autre de ces organismes. Depuis 5 ans, ce sont plus d'une centaine de Sénégalais qui ont pu bénéficier de formations de courte durée dispensées par le CEFEB, auxquels s'ajoutent 14 stagiaires pour la formation en cycle annuel, soit 2 à 3 stagiaires chaque année.



L'Agence Française de Développement (AFD) est un établissement public au service d'une mission d'intérêt général : le financement du développement. Institution financière spécialisée, l'Agence finance dans les cinq continents - avec une primauté à l'Afrique qui représente les deux-tiers de ses engagements - et dans les collectivités d'Outre-mer, des projets économiques et sociaux portés par les pouvoirs publics locaux, les entreprises publiques ou le secteur privé et associatif.

Ces projets concernent le développement urbain et les infrastructures, le développement rural, l'industrie, les systèmes financiers ainsi que l'éducation et la santé. Pour répondre à chaque situation, l'Agence propose une gamme d'instruments financiers qui va de la subvention aux garanties et aux prises de participation en passant par toutes les formes de prêts aidés et de prêts à condition de marché. Elle est l'opérateur pivot du dispositif français d'aide publique au développement.

L'Agence inscrit ses interventions dans le cadre des objectifs du millénaire, à la croisée des objectifs de croissance économique, de réduction de la pauvreté et de préservation de l'environnement. Le développement durable oriente la stratégie de l'AFD. Elle développe des partenariats financiers et intellectuels avec d'autres bailleurs de fonds et contribue, en lien avec ses tutelles, à l'élaboration des politiques publiques et à l'influence française dans la sphère du développement.



## AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

5 rue Roland Barthes  
75598 Paris cedex 12  
France

Tél. : +33 1 53 44 31 31

Fax : +33 1 44 87 99 39

[www.afd.fr](http://www.afd.fr)

### Contacts Agence :

15, avenue Nelson Mandela  
BP 475  
Dakar  
Sénégal

Tél. : (221) 849 19 99

Fax : (221) 823 40 10

[afddakar@groupe-afd.org](mailto:afddakar@groupe-afd.org)

### **Jean-Marc Gravellini**

Directeur  
[gravellinijm@groupe-afd.org](mailto:gravellinijm@groupe-afd.org)

### **Jean-Claude Chesnais**

Directeur Adjoint  
[chesnaisjc@groupe-afd.org](mailto:chesnaisjc@groupe-afd.org)

### Contacts Groupe AFD au siège

#### **Jean-Jacques Moineville**

Directeur du département  
Afrique de l'Ouest  
[moinevillejj@afd.fr](mailto:moinevillejj@afd.fr)

#### **Olivier Delefosse**

Coordinateur régional :  
Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau,  
[delefosseo@afd.fr](mailto:delefosseo@afd.fr)